

INDICE SNEC INFRASTRUCTURE GAZ

Septembre 2019

APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE

Un contrat d'exploitation de chauffage a pour but la **conduite et l'entretien des installations de chauffage**. Il est composé de 4 prestations :

P1 = Approvisionnement d'énergie ou de combustible par l'exploitant.

P2 = Maintenance et petit entretien (base du contrat d'exploitation).

P3 = Garantie totale et renouvellement des matériels (gros entretien).

P4 = Financement de gros travaux de rénovation.

La prestation **P1 est relative à l'approvisionnement énergétique** par l'exploitant.

Selon les marchés, plusieurs modes de rémunération de ce poste P1 existent :

- forfaitaire,
- corrigé par le climat,
- basé sur les consommations réelles...

Quel que soit le mode de rémunération du poste P1, cette prestation est doit être réajustée en fonction du coût du combustible. Pour réajuster cette prestation, les contrats ont généralement recours à l'utilisation d'indices, afin d'indexer l'évolution de la redevance initiale de la façon parallèle à celles de ses composantes, et tout particulièrement de celle des débours de gaz.

Un achat de gaz se compose essentiellement de 3 parties :

Le coût de la molécule

Le coût de l'infrastructure

La fiscalité

Si le coût de la molécule (indice de marché, prix fixe réglementé...) et la fiscalité (TICGN, TVA...) ne posent pas de problème particulier, l'infrastructure est en revanche plus difficile à introduire dans une formule de révision P1, en raison de la complexité et de la longueur des formules faisant appel à tous les éléments des grilles Gaz Réseau de Transport (GRT) et Gaz Réseau de Distribution (GRD), qui bien que publics, ne sont pas familiers de tout le monde.

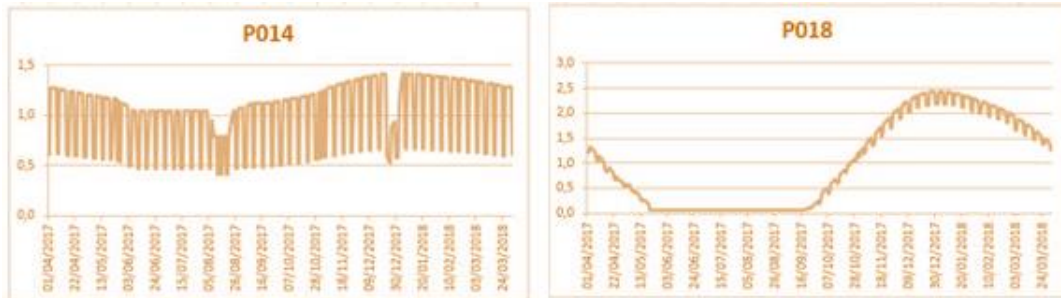
Proposition d'action de la profession :

Le SNEC, Syndicat National de l'Exploitation Climatique, se propose de définir des cas-type de consommation et de suivre l'évolution tarifaire de l'infrastructure qui leur correspond. Cette évolution sera exprimée de façon indiciaire, à partir d'avril 2018 (changement de la méthode de calcul des coûts de stockage) qui servira de base 100.

L'indice ainsi créer sera libre d'accès, de même que sa méthode de calcul. Ceci afin d'afficher en toute transparence l'évolution tendancielle des coûts d'infrastructure du prix du gaz naturel. Toute personne ou association souhaitant s'associer à l'élaboration trimestrielle de l'indice pourra contribuer sur demande au SNEC.

LE PROFIL CONSOMMATEUR (P0), LA PRINCIPALE VARIABLE

Le profil de consommation de combustible est la **variable majeure** dans le calcul des frais d'infrastructures. En effet, plus le profil de consommation sera variable, plus il aura d'impact sur la gestion du réseau ce qui engendre des frais supplémentaires pour les gestionnaires des réseaux de transport (GRT) et de distribution (GRD).



Exemples de profils de consommations de gaz

Il existe neuf profils de consommation, de P011 à P019. L'indice SNEC-INFRASTRUCTURE est calculé pour les 3 **profils représentatifs de la majorité des contrats d'exploitation** de chauffage incluant l'approvisionnement énergétique.

Pour ces profils de consommation, on exprime la **répartition de la Part Hiver¹ (PH)** dans la consommation annuelle. La consommation est relevée tous les mois, voire tous les jours pour certains sites.



P014 - Process

- La PH est inférieure ou égale à 50 % de la consommation annuelle.
- Ce profil représente principalement des activités industrielles et tertiaires (ex : Piscines), régulières tout au long de l'année, voire parfois recentrées sur les mois d'été.



P016 - Chauffage et ECS

- La PH est inférieure ou égale à 69 % de la consommation annuelle.
- Ce profil est associé à des consommations liées à des demandes de chaleur sur toute l'année, avec des besoins plus importants en hiver.
- Il est représentatif d'une installation de chauffage collective avec production de chauffage et eau chaude sanitaire.



P018 - Chauffage Seul

- La PH est inférieure ou égale à 81 % de la consommation annuelle.
- Ce profil est associé à une consommation climato-sensible, c'est à dire fonction de la température extérieure.
- Il est représentatif d'une installation de chauffage, sans demande de chaleur en dehors de la saison de chauffe (sans ECS).

¹ Consommation du 1^{er} novembre au 31 mars

LES COMPOSANTES DE L'INDICE SNEC-INFRASTRUCTURE

LE NIVEAU DE TARIF REGIONAL (NTR)

A chaque point du réseau régional, et en particulier à chaque point de livraison, est associé un Niveau de Tarif Régional (NTR). Le NTR est établi en fonction du coût de l'acheminement du gaz à partir du Réseau Principal jusqu'au point de livraison considéré, hors raccordement.

LE TERME DE CAPACITE DE SORTIE (TCS)

(€/an et par MWh/j)

Le Terme de Capacité de Sortie du réseau principal, applicable à la souscription de capacité journalière de sortie du réseau principal, sauf vers un PITS ou un PIR.

LE TERME DE CAPACITE DE TRANSPORT SUR LE RESEAU REGIONAL (TCR)

(€/an et par MWh/j)

Le TCR est applicable à la souscription de capacité journalière de transport sur le réseau régional.

LE TERME DE CAPACITE DE LIVRAISON (TCL)

(€/an et par MWh/j)

Le TCL est applicable à la souscription de capacité journalière de livraison à un point de livraison.

LE TERME STOCKAGE (TS)

(€/an et par MWh/j)

A partir du 1er avril 2018, la méthode de calcul des coûts de stockage diffère : l'obligation individuelle de stockage disparaît pour faire place à une mutualisation globale de ces coûts. Le terme stockage est apparu le 1er avril 2018, suite aux nouvelles règles de calcul des coûts de stockage. C'est un terme tarifaire unitaire visant à recouvrir une partie des revenus des opérateurs de stockage souterrains de gaz naturel.

LES TARIFS DE GESTIONNAIRE DE RESEAUX

Le réseau de transport principal est un ensemble de canalisations à haute pression et de grand diamètre, qui relie les points d'interconnexion avec les réseaux voisins, les points d'interface avec les stockages souterrains et les points d'interface avec les terminaux méthaniers, et auxquels sont raccordés les réseaux de transport régionaux, les réseaux de distribution et les plus importants consommateurs industriels.

Le tarif de gestionnaire de ce réseau est le GRT, comme Gestionnaire de Réseaux de Transport

Le réseau de distribution est un ensemble de canalisations à moyenne et basse pression, qui assure l'acheminement du gaz vers les consommateurs finaux et éventuellement vers d'autres réseaux de distribution. Il est constitué principalement de canalisations de distribution, de branchements, de conduites montantes, d'organes de détente et de comptage, de robinets et d'accessoires.

Le tarif de gestionnaire de ce réseau est le GRD, comme Gestionnaire de Réseaux de Distribution

L'INFLUENCE CLIMATIQUE (Zi)

Le coefficient Zi est un coefficient de conversion prenant en compte la station météo et le profil de consommation du client. La méthode d'attribution des profils est disponible sur le site du GTG.

LA CONTRIBUTION TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT (CTA)

C'est une taxe pesant sur la facture d'électricité et de gaz naturel. Elle sert au financement des droits acquis avant le 1er janvier 2005 relatifs au régime spécifique d'assurance vieillesse des personnels des entreprises de l'industrie de l'électricité et du gaz.

DESCRIPTION DE LA SITUATION REPRESENTATIVE :

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le calcul de l'indice se base sur **une situation en Ile-de-France**, zone climatique moyenne et qui regroupe à elle seule plus de 15,8% de la consommation nationale du secteur résidentiel national.

	Consommation du secteur résidentiel (en ktep)
Ile-de-France	6 565
Ensemble des régions	41 348

CONSOMMATION DE REFERENCE :

La consommation du site de référence est de 500 MWh soit la consommation de chauffage de 52 logements équivalents (chiffres CEREN).

PROFILS DE CONSOMMATION

L'indice est décliné suivant 3 profils de consommation :

- Profil chauffage seul : P18
- Profil chauffage + ecs : P16
- Profil process pur : P14

STOCKAGE

Pour le stockage, l'indice se base sur les ratios suivants, considérés comme représentatifs des coûts de stockage des deux années précédant le 1er avril 2018 :

	P18	P16	P14
Avril 2016 à Avril 2017	1,8	1,2	0,25
Avril 2017 à Avril 2018	1,5	0,8	0,25

AUTRE VARIABLE

Concernant les autres facteurs d'influence, l'indice retient :

- le tarif du GRD, Gestionnaire de Réseaux de Distribution : GRDF ;
- le tarif du GRT, comme Gestionnaire de Réseaux de Transport : GRT Gaz ;
- le Niveau de Tarif Régional : NTR 2 est une valeur représentative de la consommation moyenne ;
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement :CTA au taux normatif de 4,71%

RESULTATS DES CALCULS :

	avr-16	juil-16	avr-17	juil-17	janv-18	avr-18	juil-18	avr-19	juil-19
Indice P014	99,8	101,9	101,6	99,8	102,3	100,0	101,6	101,8	102,3
Indice P016	91,0	92,4	88,4	87,1	88,8	100,0	101,1	95,4	95,7
Indice P018	87,9	89,1	86,1	85,0	86,5	100,0	100,9	94,0	94,3

POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet du SNEC : sneec-energie.fr et la page dédiée : sneec-energie.fr/indice-sneec-infrastructure-gaz